

Gimel, Saint-Oyens et Saubraz sont dans les starting-blocks

FUSION Nom, armoiries ou taux d'imposition de la future commune fusionnée, on en sait davantage sur le mariage projeté entre les trois communes du pied du Jura.

PAR JOCELYNE LAURENT

La préparation des fiançailles entre les villages de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz progresse à grands pas en vue d'un possible mariage. Les Gimelans, mardi soir, les Covaillons, mercredi soir, et les Saubriens, ce jeudi soir, ont été invités à découvrir le résultat de l'étude du projet de fusion entre leurs trois communes.

Celle-ci a été menée depuis mai 2024 par cinq groupes de travail et le comité de pilotage. La fusion pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 2027 (voir ci-dessous le calendrier des prochaines étapes). Le voile a été levé cette semaine sur le panier de la mariée, dont voici quelques éléments clés.

Le nom

«Gimel serait le nom de la nouvelle commune», a informé Mercedes Puteo, municipale à Saint-Oyens, mercredi soir. Cela ne changerait rien ni aux adresses postales ni aux panneaux d'entrée des villages, qui, pour Saint-Oyens et Saubraz, comporteraient la mention «commune de Gimel» sous le nom de la localité.

Taux d'imposition

Pour l'heure, en prenant en compte les incertitudes liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle préparation intercommunale, il a été décidé que le taux d'imposition de la commune fusionnée pourrait être fixé à 73%, qui est celui en vigueur à Gimel. Actuellement, Saubraz est à 80% et Saint-Oyens à 79%.



Le taux de l'impôt foncier serait quant à lui fixé à 1,2%.

Finances

Si les trois communes fusionnaient, elles obtiendraient une incitation financière de la part du Canton de 920 000 francs. Par ailleurs, le gain péréquatif équivaudrait à 265 000 francs, soit le montant à payer en moins par an.

Administration et employés

L'administration communale de la future entité serait située à Gimel, centre local de quelque 2450 habitants, Saubraz et Saint-Oyens en comptant environ 450 chacun.



Gimel serait le nom de la commune fusionnée. A gauche, les armoiries de la future commune inspirées de celles des trois villages actuels, dans l'ordre Gimel, Saint-Oyens et Saubraz. ARCHIVES LA CÔTE / DR

L'objectif de ce projet de fusion est d'apporter un plus et davantage de prestations et de confort aux habitants.

CATHERINE LEHMANN
SYNDIQUE DE SAINT OYENS

L'ensemble du personnel des trois communes serait conservé, et on pourrait offrir une amélioration des services à la population, dont certains seraient professionnalisés», a informé Catherine Lehmann, syndique de Saint-Oyens.

Par exemple, les horaires du guichet de l'administration seraient élargis, un poste RH supplémentaire de 50% créé et la police des constructions renforcée à hauteur de 60%.

De façon générale, les règlements les plus récents auraient cours dans la future commune.

Armoiries

Olivier Delacrétaz, hérautiste, a concocqué les nouvelles armoiries, qui reprennent les principaux motifs de celles des trois entités actuelles.

Autorités

Le futur Exécutif serait composé de cinq municipaux. Pour la première législature, trois siè-

ges iraient à Gimel, un à Saint-Oyens et un à Saubraz. Le Conseil communal comporterait cinquante membres. Les élections se dérouleraient en automne 2026.

«L'objectif de ce projet de fusion est d'apporter un plus et davantage de prestations et de confort aux habitants», a conclu la syndique de Saint-Oyens.

Les prochaines étapes

→ La convention de fusion sera présentée aux trois communes le 25 mars à Gimel, lors d'une séance publique qui se déroulera en présence de «Monsieur Fusion», Laurent Curchod, et de la conseillère d'Etat Christelle Luisier Broard, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

→ Les organes délibérants des trois entités se prononceront ensuite le 19 juin, à 20h. En cas de validation, la population se prononcera à son tour le 28 septembre en votation populaire.

→ La fusion pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 2027.

Le Festival du film vert essaime dans la région

CINÉMA Du 1er mars au 13 avril, le festival écologiste investira neuf villes et villages de La Côte pour y diffuser 35 films documentaires.

«Faire réfléchir, rêver ou espérer», c'est l'objectif de la programmation du Festival du film vert 2025, qui se tiendra du 1er mars au 13 avril. Salles communales, musées ou cinémas, ce ne sont pas moins de nonante lieux qui proposeront une sélection de longs et moyens métrages liés au développement durable, la nature et l'éologie. Pour cette 20e édition, neuf villes et villages de La Côte se sont mobilisés pour organiser des projections et des tables rondes. Avec des thèmes plus variés les uns que les autres. A commencer par la cohabitation avec le loup, qui n'a pas fini la

déchainer les passions dans la région.

Le loup et nos forêts à l'affiche

Le vendredi 7 mars, à la salle du Mont-Blanc, à Le Vaud, sera présenté le film «Le dernier survivant» qui sera suivi d'un échange-débat avec Fabrice Monnet, président de l'association Defend the Wolf. Une semaine plus tard, le réalisateur Jean-Michel Bertrand présentera à la salle communale de Nyon «Vivre avec les loups», dernier opus de sa trilogie.

Mais le canidé ne sera pas la seule star de la programma-

tion, puisque son habitat naturel est également au cœur de plusieurs documentaires. A Crans, le film «Inestimables forêts», de la réalisatrice neuchâteloise Orane Burri, sera à l'honneur le 7 mars à la salle communale. La projection sera suivie d'une discussion animée par François Mathey, garde forestier du village. Une autre séance est prévue le 11 mars à la maison de commune de Préverenges.

A Prangins (22 mars) et Tolochenaz (15 mars), c'est avec un tout autre point de vue que la question sera abordée, grâce au film «La forêt gourmande». Ce docu-

mentaire retrace le parcours d'un homme qui a transformé un paturage en forêt nourrière et permettra au grand public de découvrir l'agroforesterie. Pour prolonger la discussion, les spectateurs pranginois auront l'occasion d'échanger avec Samuel Dépraz, président de l'association Jardin-Forêt, et la municipale Alice Durgnat-Lévi.

Focus sur les océans

Fidèle à elle-même, la manifestation ne se concentrera pas uniquement sur les enjeux locaux et abordera aussi de plus larges thématiques. Comme celle de la surpêche, avec le film coup de cœur du comité de sélection, «De l'assiette à l'océan», qui sera diffusé à Préverenges (7 mars), Rolle (9 mars), Nyon (13 mars) et Burtigny (16 mars).

A la salle communale de Gland, on abordera aussi l'alimentation grâce au film «Les agrofrangins, par les soirs bleus d'été» (projeté le 18 mars), récit de deux frères qui se sont lan-



«Vivre avec les loups» sera l'un des films phares de l'édition 2025. DR

cés sur le tard comme maraîchers bio. Le 25 mars, ce sera au tour de «Outgrow the system - Dépasser le système» de susciter la discussion lors d'une soirée organisée en collaboration avec le pôle Économie de la Ville de Gland, en présence de l'association Après-VD, faîtière vaudoise de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, le jeune public ne sera pas en reste avec le fascinant

documentaire animalier «Castor, la force la nature» (à Rolle et Tolochenaz le 9 mars, à Nyon le 16 mars), et le dessin animé suisse «Sauvages», réalisé par les créateurs de «Ma vie de courgette», qui sera à (re)découvrir à Burtigny (2 mars) et Nyon (16 mars). ROJ

Le programme complet et les horaires sont à retrouver sur le site du festival: festivaldufilmvert.ch